

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

Le lundi 11 décembre deux mil vingt-trois, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 4 décembre 2023, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.  
Etaient présents tous les membres en exercice, sauf Mme Marjolaine Ullois Dourthe qui a donné pouvoir à Mme Isabelle Tanguy et M. Christophe le Loc'h qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis Caradec

Mme Elodie Guénnec a été élu(e) secrétaire de séance.

---

### COMPTE RENDU

- Présents : 11                      - Procurations : 2                      - Votants : 13

---

#### **Approbation du compte rendu du 16 novembre 2023 :**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans modification.

#### **1. CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX URGENTS :**

##### **1.1 Réfection des caniveaux en pourtour de l'église :**

Pierre Le Loch, adjoint aux travaux, fait état d'infiltrations d'eau par les bas de murs de l'église. Des travaux urgents sont à mener en concomitance avec l'entreprise Lagadic retenue par délibération du 20 juillet 2023 pour la création du cheminement et d'une aire de giration pour les fourgons funéraires en pourtour de l'église, dans le cadre du projet « Aménagements de sécurité et de circulation au bourg et à Saint Joseph ».

M. Le Loch propose de retenir l'entreprise SARL Riou Gilbert et Laurent, de Plonéour Lanvern / réfection des pour 2 466,07€TTC, travaux à mener simultanément.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITE**

**Retient l'entreprise SARL Riou Gilbert et Laurent, de Plonéour Lanvern.**

**Cette dépense sera imputée à l'article 2315 « Aménagements de sécurité et de circulation au bourg et à Saint Joseph » du budget investissement.**

##### **1.2 Remplacement des caniveaux CC1 Hent Jacques Cariou et du revêtement au droit du Stalaouen :**

M. Pierre Le Loch, adjoint aux travaux, fait état de la dégradation rapide des caniveaux CC1 du milieu de chaussée Hent Jacques Cariou, et de la nécessité de les remplacer par un enrobé.

Par ailleurs, il est opportun de réaliser dans le même temps les travaux de revêtement partiel Plassen An Iliz et la réfection du revêtement devant le commerce – Bar Le Stalaouen, dans le cadre du projet « Aménagements de sécurité et de circulation au bourg et à Saint Joseph ».

M. Le Loch propose de retenir l'entreprise Les bitumes bigoudens pour ces travaux d'un montant total de 12 150€TTC.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITE**

**Retient l'entreprise Les Bitumes bigoudens pour ces travaux d'un montant total  
de 10 125€HT, soit 12 150€TTC.**

**Cette dépense sera imputée à l'article 2315 « Aménagements de sécurité et de circulation au bourg et à Saint Joseph » du budget investissement.**

### **1.3 Réduction de la haie et élagage des arbres Plasenn An Iliz :**

M. Pierre Le Loch, adjoint aux travaux, indique que suite à la tempête Ciaran, il s'avère nécessaire de procéder à l'élagage des arbres Plasenn An Iliz.

M. Le Loch propose de retenir l'entreprise Nature Concept, de Peumerit pour un montant de 2 136€TTC.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**A L'UNANIMITE**

**Retient l'entreprise Nature Concept, de Peumerit pour un montant de 1 780€HT, soit 2 136€TTC**

**Cette dépense sera imputée à l'article 615221 du budget de fonctionnement.**

### **1.4 Elagage des arbres à la chapelle de Saint Joseph suite à le tempête Ciaran :**

M. Pierre Le Loch, adjoint aux travaux, indique que suite à la tempête Ciaran, il s'avère nécessaire de procéder à l'élagage des arbres à la chapelle de Saint Joseph.

Il présente les devis sollicités auprès d'Atouts services et Nature Concept :

	Atouts Services, Peumerit	Nature Concept, Peumerit
Montant HT	7 000€	3 200€
Montant TTC	8 400€	3 840€

Il convient également d'autoriser le maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour ces dégâts consécutifs à la tempête Ciaran.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**A L'UNANIMITE**

**Retient l'entreprise Nature Concept pour un montant de 3 200€HT, soit 3 840€TTC**

**Autorise le Maire à solliciter l'aide spécifique de 50% du Conseil Départemental pour les travaux d'urgence consécutifs à la tempête Ciaran.**

**Cette dépense sera imputée à l'article 615221 du budget de fonctionnement.**

### **1.5 Rénovation du calvaire du cimetière :**

M. Pierre Le Loch, adjoint aux travaux, indique que lors la tempête Ciaran du 2 novembre 2023, le calvaire du cimetière s'est brisé au niveau du fût.

Un devis de réparation a été sollicité auprès de l'entreprise spécialisée Cornouaille Ganit de Plonéour Lanvern pour un montant de 2 200€ HT, soit 2 640€TTC.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**A L'UNANIMITE,**

**Retient l'entreprise spécialisée Cornouaille Ganit de Plonéour Lanvern pour un montant de 2 200€ HT, soit 2 640€TTC.**

**Autorise le Maire à solliciter l'aide spécifique de 50% du Conseil Départemental pour les travaux d'urgence consécutifs à la tempête Ciaran.**

**Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, article 615 221 « Entretien de bâtiments ».**

**Pour rappel, les devis pour travaux déjà validés précédemment :**

- Marquage au sol au bourg : entreprise Hélios Bretagne pour un montant de 2 428,20€ TTC  
Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, article 615231
- Baie vitrée salle du stade : JM Thénier : Commande passée début août pour 2 961,59€ TTC

Les travaux sont prévus avant Noël 2023.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, article 615 221 « Entretien de bâtiments ».

- Aménagement des allées autour du cimetière Julien Lagadic : Commande passée début août pour 12 474€ TTC. Les travaux sont à programmer après le 10 décembre, après le marché de Noël. Cette dépense sera imputée à l'article 2315 « Aménagements de sécurité et de circulation au bourg et à Saint Joseph » du budget investissement.
- Appliques et spots chapelle de Saint Joseph Plouzennec électricité chauffage : commande passée pour 1 766,40€ TTC (pris en charge par l'assurance Groupama suite à l'incendie du tableau électrique de cet été).  
Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, article 615 221 « Entretien de bâtiments ».

**2. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET :**

M. le Maire fait part aux élus du besoin de financement sur les postes 012 « Charges de personnel » et 014 « Autres charges » pour terminer l'année 2023.  
L'enveloppe de 292 100€ votée au 012 du BP 2023 s'avère être insuffisante pour couvrir les salaires de décembre avec le CIA (Complément Indiciaire Individuel).

Par ailleurs, au chapitre 014, la DGFIP a prélevé en 2023 un trop perçu de taxes d'habitations des années 2017, 2018 et 2019 pour un montant de 2 709€, non prévu au budget primitif.

Tableau des décisions modificatives :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14  
Vu le budget primitif 2023 de la commune

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement.

**DM1**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-7391178 : Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses Imprévues ( fonctionnement )	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>18 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITE,  
Adopte la décision modificative N°1 en fonctionnement**

### **3. QUESTIONS DIVERSES :**

#### **3.1 Demande de subvention volet 1 Pacte Finistère 2030 au Conseil départemental pour 2024 :**

M Pierre Le Loc'h, adjoint aux travaux, fait part aux élus de travaux d'aménagement possibles au carrefour RD 57 – Ric N° , route de Saint Joseph.

Le Conseil Départemental, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants (hors les cantons de Brest et Quimper 2), souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal. Cette enveloppe par canton est répartie entre les communes chaque année à l'issue de la conférence cantonale sur la base de la fiche projet à compléter en fonction des priorités et modalités retenues : Seuls les travaux réalisés **avant fin 2024 seront finançables jusqu'à une hauteur maximale de 80%**. Si une commune présente plusieurs dossiers, ils devront être classés par ordre de priorité. Cette fiche projet doit être déposée au plus tard **le 29 décembre 2023**.

---

#### **Présentation générale du projet :**

##### **- Objectifs**

Sécurisation d'un carrefour avec amélioration de l'espace dédié au Transport en Commun Bretagne

##### **- Information sur la maîtrise foncière par l'opérateur public**

Propriété communale pour l'ensemble de la patte d'oie

##### **- Description technique**

Situation : la voie communale venant de Saint Joseph se sépare en deux voies : chacune d'entre elles se raccorde à la RD57. On a donc 2 carrefours espacés de 65 mètres avec des voies secondaires qui se raccordent à la RD57 avec beaucoup d'angle.

Ce carrefour permet de changer de route sans freiner, et les comportements de certains conducteurs qui s'engagent, soit depuis la RD57 vers les voies secondaires, soit l'inverse, à vive allure le rend dangereux.

Pour supprimer cette situation accidentogène, le projet consiste à supprimer les 2 branches actuelles du carrefour et de les remplacer par une voie centrale qui se raccorderait perpendiculairement à la RD57.

En outre, cette nouvelle voie en extérieur de courbe, offrirait une très bonne visibilité pour tous.

Les 2 voies supprimées seront réservées aux manœuvres des TC dans les 2 sens

Une esquisse technique sera réalisée par la CCHPB pour la réalisation du nouveau carrefour qui intégrera les attentes du service Transport de la Région Bretagne (consulté le 15 déc 2021) au sujet du point d'arrêt de TC nécessitant une mise aux normes dans le cadre du projet de ce nouveau carrefour.

La destination des espaces libérés devra être étudiée.

**Budget prévisionnel : 45 000€ HT**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITE,**

**Approuve la demande de subvention « Volet du Pacte Finistère 2030 » sur le dossier d'aménagement du carrefour RD57 – Route de Saint Joseph**

### 3.2 Application du complément Individuel (CI) du RIFSSEP, et de primes exceptionnelles :

Le régime RIFSSEP (Régime Indemnitaire des Fonctions et Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est déjà en place au sein de la collectivité et versé par douzièmes chaque mois. Il est proposé de reconduire une gratification complémentaire permise par le RIFSSEP : le Complément Indemnitaire (CI) car l'engagement des agents a été très fort pour garantir le bon fonctionnement de la collectivité.

Les critères retenus pour leur obtention sont :

- Missions accomplies à la satisfaction de l'employeur
- Attribution au prorata du volume horaire du contrat de travail (temps plein / temps partiel)
- Attribution au prorata du nombre de mois de présence.

M. le Maire propose que les primes s'échelonnent de 150 à 500€ nets et concernent 5 agents titulaires :

Agents titulaires	CIA Net 2022	Proposition 2023
Total pour 5 agents	2 250€	1 500€

Les agents en remplacement (4) ne bénéficient pas du RIFSSEP et il est proposé de leur verser une prime exceptionnelle proportionnelle à leur temps de travail selon le tableau ci-dessous :

Agents	Prime 2022	Proposition 2023
Total pour 5 agents	1 575€	1 420€

Il est proposé que ces primes soient versées avec le salaire de décembre 2023.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITE,  
Adopte les montants de primes des tableaux ci-dessus.  
Approuve leur versement avec le salaire de décembre 2023**

La séance est levée à 21h10

Le Maire,

The image shows several handwritten signatures in black ink. In the center is the official seal of the Municipality of Peumerit, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE PEUMERIT' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '29 Finistère' at the very bottom. The seal also features a central emblem depicting a figure holding a staff. The signatures are written over and around the seal.